



Epidémiologie
Santé Animale

BILAN DES FOYERS DE TUBERCULOSE BOVINE DECLARES EN FRANCE METROPOLITAINE EN 2020

Pour la Plateforme ESA (par ordre alphabétique) : Boschiroli Maria-Laura (ANSES), Carles Sophie (INRAE), Chevalier Fabrice (DGAI), Delavenne Camille (INRAE), Dupuy Céline (Anses), Gache Kristel (GDS), Garapin Françoise (DRAAF NAQ), Girard Sébastien (DRAAF BFC), Philizot Stéphanie (SNGTV), Martin Franck (DDcsPP 24), Moyen Jean-Louis (LVD 24), Réveillaud Édouard (DRAAF NAQ),

Auteur correspondant : camille.delavenne@inrae.fr

Note d'information validée par l'ensemble du groupe de suivi tuberculose bovine de la Plateforme ESA

La tuberculose bovine est une zoonose réglementée dont la surveillance en élevage bovin a pour objectif de détecter les foyers et suivre la prévalence afin (i) de démontrer le statut officiellement indemne¹ des élevages et du territoire national et (ii) d'éradiquer l'infection. Les modalités de surveillance de ce dispositif sont (i) la surveillance programmée en élevage (prophylaxie), (ii) la surveillance à l'abattoir passant par une inspection *post-mortem* systématique, (iii) le dépistage lors des mouvements, (iv) l'investigation des liens épidémiologiques. Cette note dresse le bilan des foyers déclarés en 2020.

I. Bilan des foyers déclarés en 2020

En 2020, 104 foyers bovins ont été déclarés en France métropolitaine, ce qui est supérieur aux 92 foyers déclarés en 2019, mais inférieur aux 123 foyers de 2018. Le taux d'incidence a augmenté et atteint 0,06 % contre 0,05 % en 2019 (Figure 1). Le nombre de troupeaux prévalents a diminué, contrairement aux incidents, et s'affiche à 152 cheptels contre 163 en 2019. Ainsi le taux de prévalence en 2020 (0,08 %) a diminué de 0,01 % par rapport à 2019, diminution observée pour la deuxième année consécutive comme illustré par la figure 1.

1 Le statut officiellement indemne de tuberculose bovine du territoire métropolitain est défini par la directive 64/432/CEE du Conseil européen du 26 juin 1964. Dans ce cadre, pour conserver son statut, un pays membre doit avoir un taux de prévalence annuel sur son territoire inférieur à 0,1 % et de démontrer qu'il a de bonnes capacités de surveillance.

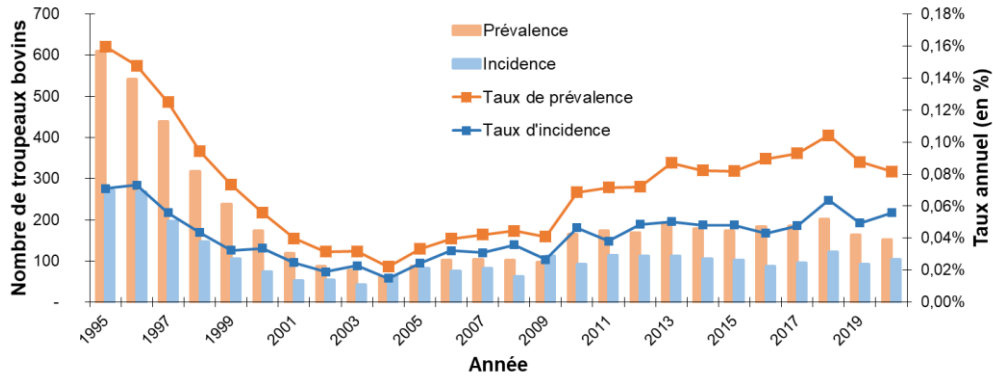


Figure 1 : Evolution de la prévalence et de l'incidence de la tuberculose bovine de 1995 à 2020 en France métropolitaine.

La répartition nationale des foyers en 2020 est présentée sur la figure 2. Cette répartition est similaire à celle de 2018 et 2019 : 93 % des foyers ont été identifiés dans les zones de prophylaxie renforcée mises en place pour la campagne de dépistage 2019-2020 (Figure 3). La majorité des foyers est concentrée en Nouvelle-Aquitaine avec 81 % (84/104) des foyers nationaux, comme l'année précédente.

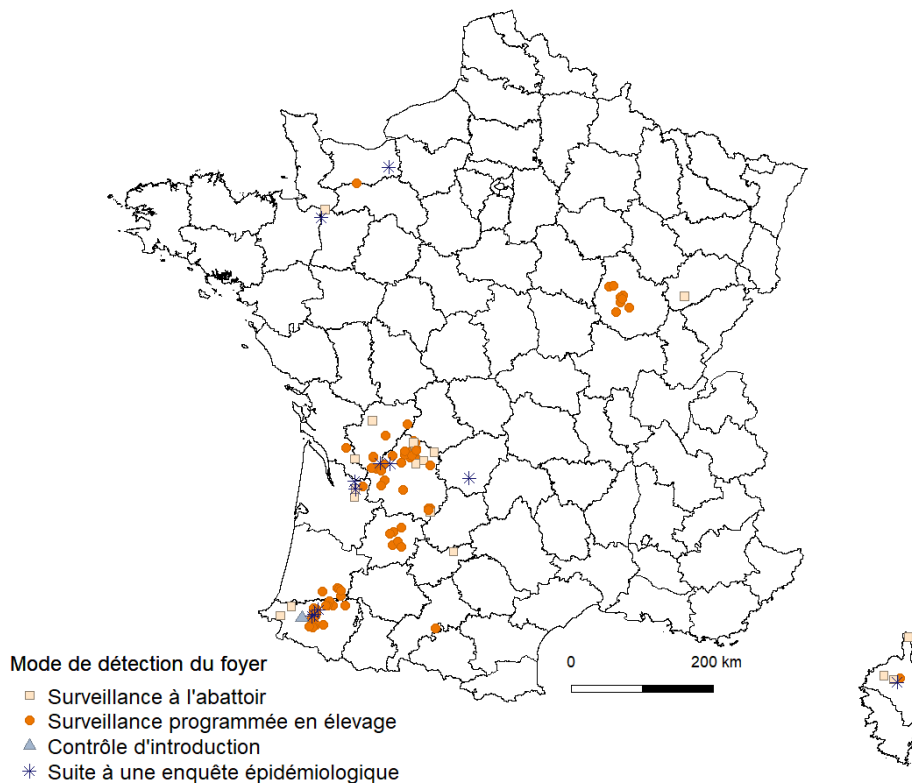


Figure 2 : Répartition géographique, en France métropolitaine, des 104 foyers de tuberculose bovine déclarés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

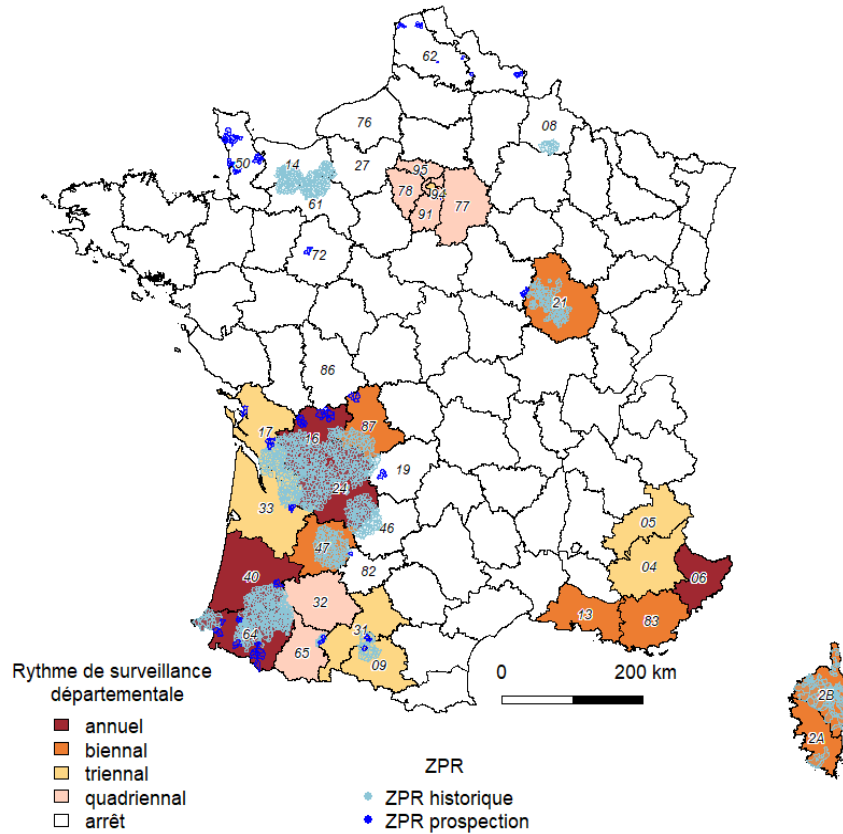
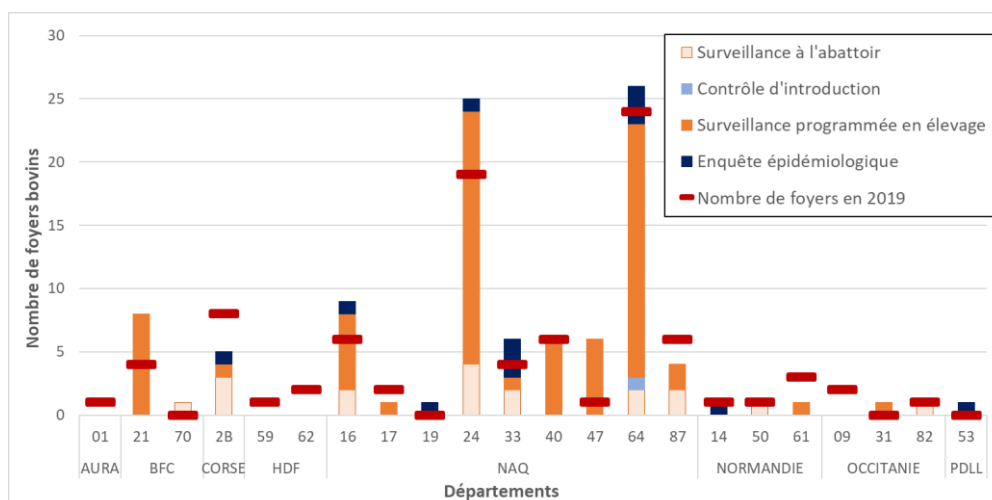


Figure 3 : Rythmes de prophylaxie et communes en zone à prophylaxie renforcée (ZPR) pour la campagne de dépistage d’octobre 2019 à mai 2020 en France métropolitaine.

A l’échelle départementale, une augmentation du nombre de foyers déclarés en 2020 s’observe en Nouvelle-Aquitaine dans les trois départements ayant déjà déclaré le plus de foyers en 2019 : les Pyrénées-Atlantiques (64) de 24 à 26 foyers, la Dordogne (24) de 19 à 25 foyers et la Charente (16) de 6 à 9 foyers (Figure 4). De plus, le nombre de foyers déclarés en Lot-et-Garonne (47) est en forte hausse passant de 1 à 6 foyers en un an. L’autre département présentant une forte évolution dans son nombre de foyers en 2020 par rapport à 2019 est la Côte-d’Or, où le nombre de foyers a doublé, passant de 4 à 8. Ce département a ainsi une incidence supérieure à 5 foyers par an pour la première fois depuis 2016.



AURA : Auvergne-Rhône-Alpes / BFC : Bourgogne-Franche-Comté / HDF : Hauts-de-France / NAQ : Nouvelle-Aquitaine / PDLL : Pays de la Loire

Figure 4: Par département de France métropolitaine, nombre de foyers déclarés en 2020, par mode de détection², et nombre de foyers déclarés en 2019.

A l'échelle nationale, les proportions de détection par mode de surveillance depuis 1995 (figure 5) ont peu évolué entre 2019 et 2020. La surveillance programmée en élevage continue de détecter le plus de cheptels infectés, c'est-à-dire 70 % des foyers en 2019 et en 2020. Les enquêtes épidémiologiques, en dehors des contrôles concomitant à la prophylaxie, ont, quant à elles, permis d'identifier 12 nouveaux foyers en 2020 (12 %), soit un peu plus que les 8 foyers (9 %) en 2019. La proportion de foyers identifiés par la surveillance en abattoir, continue à diminuer depuis 3 ans et a concerné 17 % des foyers en 2020 versus 21 % en 2019. Un foyer a également été détecté lors d'un contrôle d'introduction.

² En Dordogne, 9 des 20 foyers détectés par la surveillance programmée ont été mis en évidence en "suivi renforcé", une prophylaxie ciblée suite à une suspicion de contamination posée lors de l'investigation des liens épidémiologiques des foyers de la campagne précédente. C'est également le cas en Charente pour 3 des 6 foyers détectés par la surveillance programmée.

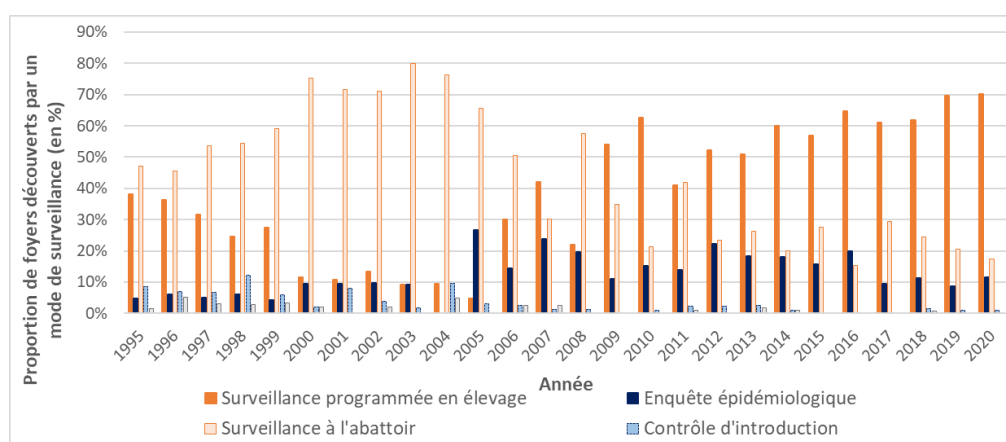


Figure 5 : Evolution des modes de détection des foyers de tuberculose bovine de 1995 à 2020

I. Conclusion

Plus de foyers ont été déclarés infectés en 2020 par rapport à 2019, avec une répartition géographique similaire et en cohérence avec les efforts de surveillance qui se concentrent dans les ZPR (zones à prophylaxie renforcée). La proportion importante de foyers découverts par la surveillance programmée (prophylaxie) et les enquêtes épidémiologiques, autour de 80 %, a été préservée en 2020 malgré le contexte lié à la crise du Covid-19 qui peut compliquer la mise en œuvre de la surveillance. Ces résultats soulignent l'implication des acteurs dans la surveillance de la tuberculose bovine de plus en plus ciblée, implication qui, à l'échelle nationale, reste élevée depuis le renforcement de la prophylaxie dans les ZPR en 2018. La détection de foyers par la surveillance à l'abattoir et lors d'investigation des liens épidémiologiques hors des zones d'enzootie souligne également l'importance de ces dispositifs pour un maintien d'une couverture sur l'ensemble du territoire de la surveillance. Afin d'accompagner ces efforts de terrain, un groupe de travail de la Plateforme ESA pour améliorer l'efficacité de la surveillance à l'abattoir débutera ses travaux en 2021. La pression de surveillance doit également être renforcée dans toutes les zones d'enzootie pour réduire l'incidence de la tuberculose bovine sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Remerciement

Les auteurs remercient toutes les personnes, institutions ou associations impliquées, sur le terrain, dans le système de surveillance de la tuberculose bovine en élevage et à l'abattoir (par ordre alphabétique) : les agents des DDecPP dont les agents en abattoir, les FRGDS et GDS, les laboratoires départementaux d'analyse, les vétérinaires sanitaires et les OVVT.

Les auteurs remercient également les experts techniques du groupe de suivi tuberculose de la Plateforme ESA qui proviennent de (par ordre alphabétique) : Adilva, Anses, La coopération agricole, ENVA, GDS France et GDS, Ministère en charge de l'agriculture (DGAI, DRAAF, DDecPP), INRAE, SNGTV